

Des profits de la corruption à l'étranger finissent dans les caisses de la Confédération. Public Eye lance une pétition pour restituer l'argent aux populations lésées

Des gains illicites restent en Suisse

SOPHIE DUPONT

Justice ► Plus de 900 millions de francs. C'est la somme qui devrait revenir à des pays du Sud global, après la condamnation d'entreprises suisses dans des affaires de corruption à l'étranger¹. Faute d'accord, ces avoirs ne sont pas restitués. Public Eye lance une pétition, pour demander un changement de pratique et de loi. Explications de Robert Bachmann, expert en matières premières et finance.

De quoi les entreprises concernées se sont-elles rendues coupables?
Robert Bachmann: Elles ont versé des pots-de-vin à des fonctionnaires publics étrangers pour obtenir des contrats et en ont tiré un profit illicite. Elles sont condamnées sous droit suisse, pour ne pas avoir pris toutes les mesures afin d'empêcher la corruption d'agent public étranger. Cela concerne avant tout des sociétés actives dans les matières premières, secteur à haut risque de corruption. En tout, nous comptons une quinzaine d'affaires depuis 2011, pour un total de 911 millions de francs de créances compensatrices.

Le dernier cas remonte à janvier 2025, avec la condamnation de Trafigura à 3 millions de francs d'amende et à 144,5 millions de dollars de créance compensatrice. Au terme d'un procès historique, la société de négoce a été reconnue coupable de corruption dans le cadre de l'obtention de contrats de location et de ravitaillement de navires. C'était la première fois que le Tribunal pénal fédéral se prononçait sur la responsabilité pénale d'une entreprise pour de tels faits. Un recours est encore possible.

En quoi consistent ces créances compensatrices, qui représentent des montants plus élevés que les amendes?
Pour ce type d'infraction, l'amende est limitée à 5 millions de francs, un seuil très bas, critiqué à l'échelle internationale. La créance compensatrice correspond à la valeur patrimoniale de l'infraction. Pour Glencore,



En RDC, l'argent retenu par la Suisse pourrait servir aux projets de développement dans les régions minières, où la population vit dans des conditions très difficiles. KEYSTONE

condamnée en 2024, elle s'est par exemple élevée à 150 millions de dollars (128 mios de francs suisses au moment de la condamnation). Ce montant correspond au profit illicite que l'entreprise a engrangé en achetant, à un prix inférieur à leur valeur, d'importantes parts dans des mines de cuivre et de cobalt en RDC. La transaction a été rendue possible par la corruption et les fonds devraient revenir à la population congolaise lésée.

Dans les faits, cet argent est versé au budget ordinaire de la Confédération...
Oui, la loi suisse stipule que l'argent ne peut être restitué au pays concerné par la corruption que si celui-ci a coopéré dans le cadre de la procédure judiciaire. Cela n'a jamais été le cas jusqu'ici. Déjà, parce que ces affaires de corruption im-

pliquent des représentants de l'Etat, qui sont souvent encore au pouvoir. Lorsque la corruption est répandue dans un pays, les autorités n'ont pas vraiment intérêt à participer à la procédure. Et d'autre part, les exigences de la Suisse pour considérer qu'un Etat a coopéré – en termes de délais, de preuves à fournir – sont élevées. Les pays concernés n'ont simplement pas les ressources pour y répondre. Le Conseil fédéral considère la restitution de l'argent aux pays concernés comme un geste de bonne volonté. Pour nous, c'est problématique parce qu'ils ont un droit légitime de recevoir l'argent qui leur revient! Notre pétition demande un changement de pratique, pour que la restitution ne soit pas bloquée par des exigences excessives. Et elle réclame que la loi fédérale sur le partage des valeurs pa-

trimoniales confisquées (LVPC) soit modifiée, afin que le Conseil fédéral ait davantage de marge de manœuvre pour rendre les créances compensatrices, même en l'absence de coopération de l'Etat étranger.

N'y a-t-il pas des risques que la population n'en voie pas la couleur, si le système est reconnu comme corrompu?
Ce risque existe mais la Suisse a déjà une bonne expérience dans le cadre de la restitution des avoirs de potentats cachés dans des banques helvétiques. Ces fonds sont rendus des années, voire des décennies plus tard, avec des modalités pour empêcher qu'ils ne retombent dans des circuits de corruption. C'est accompagné par un mécanisme de contrôle, dans lequel la société civile a aussi un rôle à jouer. Deux milliards de francs ont été

rendus de cette manière durant les trente dernières années.
La même voie devrait être suivie pour les créances compensatrices. Pour la Suisse, c'est aussi une question de réputation. Dans son message sur la LVPC, le Conseil fédéral indiquait qu'elles devaient être restituées, pour des raisons morales. C'était en 2001. Depuis, aucune restitution n'a eu lieu.
Comment réagissent les pays concernés?
La société civile en RDC, très active sur ce dossier, avait écrit une lettre au Conseil fédéral pour demander que cet argent revienne à la population autour des mines de Glencore, qui vit dans des conditions très difficiles, et qu'il soit investi dans des projets de développement ou de lutte contre la corruption. Dans un pays comme la RDC, où

85% vit avec moins de trois dollars par jours, les 128 millions de francs suisses de créances compensatrices correspondent à peu près au programme de la DDC (Direction du développement et de la coopération, ndlr) pendant environ 5 ans.



«C'est un droit légitime de recevoir l'argent qui leur revient»

Robert Bachmann

Ces créances devraient-elles revenir à la population locale par ce biais?
C'est ce qui est pratiqué, entre autres, dans la restitution d'avoirs de potentats, et le modèle est applicable aux créances compensatrices. Un nouveau papier de position du Basel Institute on Governance (université de Bâle) recommande aussi de rendre ces fonds pour réparer le dommage, prévenir la corruption et faire progresser le développement dans les pays concernés.

Pourquoi lancer une pétition plutôt que de passer par une intervention parlementaire?
Plusieurs propositions ont été clairement rejetées au Parlement. Il faut du temps pour comprendre les mécanismes. Mais la situation actuelle peut être corrigée d'une manière simple, qui ne coûterait presque rien à la Suisse. Au sein de l'administration fédérale, beaucoup constatent qu'il y a une injustice et que la pratique actuelle contredit l'esprit de la loi. Lancer une pétition permet d'apporter un soutien à celles et ceux qui sont prêts à instaurer des réformes. 1
¹Notre édition du 27 juin 2025

Débrayage des ouvriers

Zurich ► Environ 1500 ouvriers de la construction ont débrayé vendredi à Zurich pour protester contre la péjoration de leurs conditions de travail. Ils ont manifesté en ville et devant le siège de la Société suisse des entrepreneurs de la construction (SSE).
Les premiers grévistes se sont rassemblés déjà en tout début de matinée au centre-ville. La plupart des chantiers sont restés figés vendredi en ville de Zurich, ont indiqué des représentants des syndicats Unia et Syna lors d'un point de presse. Des ouvriers venus de Suisse centrale

et orientale ainsi que des Grisons ont même fait le déplacement pour se joindre au mouvement. les ouvriers de la construction ont défilé bruyamment en ville en début d'après-midi.
Les ouvriers de la construction se mobilisent depuis plusieurs semaines dans toute la Suisse pour réclamer des améliorations dans le cadre des négociations sur la nouvelle convention nationale (CN) qui touche 80 000 personnes. Ils exigent notamment des horaires mieux adaptés à la vie de famille, le paiement de leur pause matinale notamment.

La cinquième ronde de négociations entre les syndicats et la SSE s'est terminée sans succès à la fin octobre. Les nombreuses heures de travail et le non-paiement du temps de parcours jusqu'aux sites de chantier constituent les principaux points d'achoppement. Un rapprochement est en cours sur le second point, selon Nico Lutz. «Notre but est de trouver une solution», a-t-il dit.
Les négociations reprennent aujourd'hui. Si aucun accord n'intervient avant la fin de l'année, 2026 pourrait commencer sans aucune CN. **ATS**

CONSEIL FÉDÉRAL PAS PLUS DE SIÈGES

Le Conseil fédéral doit continuer à fonctionner avec sept membres. La commission des institutions politiques du National a rejeté, par 14 voix contre 11, une initiative parlementaire des Vert-es demandant d'augmenter le nombre de sièges à neuf. Selon la commission, la fonction première du Conseil fédéral est de gouverner le pays et non de représenter les différentes forces politiques. Or un collège gouvernemental composé de plus de membres conduirait à une augmentation de la bureaucratie. **ATS**

Tabagisme, la Suisse traîne

Santé ► L'Association suisse pour la prévention du tabagisme appelle le Conseil fédéral et le parlement à ratifier la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac. La Suisse a des années de retard par rapport à d'autres pays, a-t-elle affirmé en prévision de la conférence COP11 de l'Organisation mondiale de la santé cette semaine à Genève.
Le tabagisme reste le plus grand risque évitable pour la santé en Suisse, écrit l'association dans un communiqué publié vendredi. Elle souligne les défis croissants posés par l'apparition de «nouveaux» pro-

duits à base de nicotine, comme les cigarettes électroniques, les sachets de nicotine et les produits de tabac chauffés. La diffusion des différents produits du tabac et de la nicotine augmente rapidement: 45% des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans en consomment déjà, un chiffre «inquiétant», selon l'association.
La convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac comprend des mesures scientifiques avérées visant à réduire la consommation de tabac et de nicotine, notamment l'interdiction de la publicité et l'augmentation des taxes et de la protection contre le tabagisme passif. **ATS**